

Publié le 1^{er} décembre 2017

Communiqué de presse

Nouveau calendrier

La date de la votation populaire concernant la planification d'AGGLOlac est une nouvelle fois reportée d'une année. Des clarifications doivent être menées durant le premier semestre 2018 concernant la variante visant l'octroi de terrains en droit de superficie.

Le calendrier pour la planification d'AGGLOlac a déjà dû être adapté à de nombreuses reprises par le passé, ce qui n'est pas extraordinaire pour un projet de cette ampleur et de cette complexité. Un nouveau report d'environ un an se profile désormais en raison de clarifications supplémentaires concernant le modèle de financement, annoncées le 13 octobre 2017 par la société de projet. Ces démarches doivent montrer les conséquences d'un octroi des terrains à bâtir en droit de superficie. Ces derniers temps, cette variante a fait l'objet de discussions dans les parlements et dans le public. La planification actuelle repose sur les accords conclus en 2013 par les Conseils de ville de Nidau et Bienne avec l'investisseur qui prévoient une vente des terrains à ce dernier.

Dans l'intervalle, le Comité de pilotage de la société de projet a fixé les prochaines étapes de la procédure. En janvier 2018, des spécialistes externes devraient commencer à analyser les différents scénarios avec un octroi des terrains en droit de superficie. Dans cette perspective, ils devront déterminer les conséquences d'une telle démarche sur les finances municipales et dans quelle mesure Nidau et Bienne pourraient financer les infrastructures d'AGGLOlac dans ces conditions. D'ici l'été 2018, ils devraient avoir tiré les enseignements nécessaires pour servir de base à la suite de la procédure. En parallèle, la société de projet poursuit les travaux destinés à approfondir certains aspects de la planification. De même, le Canton poursuit comme prévu son examen préalable de la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau.

Ces clarifications supplémentaires prolongeront vraisemblablement d'un an le processus décisionnel au niveau politique. Ainsi, les ayants droit au vote ne pourront se prononcer sur le plan de zones à Nidau, l'octroi des terrains et le projet d'infrastructures à Nidau et à Bienne qu'au deuxième semestre 2019 au plus tôt.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, mairesse de Nidau, tél. 079 848 78 24 (atteignable de 10h00 à 12h00)

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 079 415 53 05 (atteignable de 13h00 à 14h00)

Christoph Caviezel, Mobimo Management S.A., tél. 044 397 11 11